



Département de l'AIN

Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE

Canton de MIRIBEL

Commune de BEYNOST



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 24 Septembre 2020
Convocation du : 18 Septembre 2020

Nombre de Conseillés :

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 26

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à dix-huit heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de BEYNOST, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

OBJET : Administration Générale : Désignation des délégués ou représentants de la commune aux différents organismes extérieurs – modification de la délibération n° 03-2020/20 du 11 juin 2020

Présents : Caroline Terrier, Christine Perez, Sergio Mancini, Véronique Cortinovis, Philippe Maillez, Annie Maciocia, Joël Aubernon, Annick Pantel, Didier Girodet, Sylvie Caillet, Bertrand Vermorel, Laurence Rouquette, Elodie Brelot, Patrick Tholon, Sébastien Renevier, Valérie Berger, Lionel Chevrolat, Franck Longin, Sophie Gaguin, Anne-Sophie Rampon, Anne Le Guyader, Cyril Langelot, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz,

Directrice Générale des Services : Dorothée CHARLETY :

Excusés avant donné pouvoir :

Gilbert Debard a donné procuration à Joël Aubernon
Jean-Marc Curtet a donné procuration à Christine Perez

Absents : Laetitia Protière

Secrétaire de Séance : Sébastien Renevier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-33, L2122-25 et L5211-7.

Vu la délibération du conseil municipal n° 03-20/2020 du 11 juin 2020 désignant les représentants de la commune aux différents organismes extérieurs,

Considérant qu'il y a lieu de modifier cette délibération afin de :

- nommer 3 délégués suppléants supplémentaires au sein du SIEA
- supprimer le délégué suppléant au sein du syndicat SEGAPAL, afin de laisser uniquement un délégué titulaire,

Considérant que les délégués sont élus par les conseillers municipaux, au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal est amené à élire les nouveaux délégués pour siéger dans les organismes suivants :

a) Les Syndicats :

- Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (S.I.E.A) :
 - * 2 titulaires
 - * 4 suppléants (4 suppléants au lieu d'un, donc 3 supplémentaires)

b) Les organismes extérieurs :

- SEGAPAL
 - * 1 titulaire (1 seul titulaire, pas de suppléant)

Par ailleurs, il est souligné que, contrairement à ce qui est mentionné dans la délibération n° 03-20/2020 du 11 juin 2020, c'est à la CCMP de désigner des représentants au SCOT BUCOPA. La désignation effectuée en conseil municipal du 11 juin 2020 n'a pas lieu d'être et est donc supprimée.

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Madame le Maire.

Par 22 voix pour et 4 voix contre : Anne Le Guyader, Cyril Langelot, Jean-Pierre Cottaz, Nathalie Thimel-Blanchoz,
modifie les délégués selon le tableau ci-dessous :

<u>INTITULES</u>	<u>DELEGUES TITULAIRES</u>	<u>DELEGUES SUPPLEANTS</u>
Syndicat Intercommunal d'ELECTRICITE de l'AIN (S.I.E.A)	TERRIER Caroline AUBERNON Joël	LONGIN Franck DEBARD Gilbert ROUQUETTE Laurence CURTET Jean-Marc
SEGAPAL	MANCINI Sergio	<i>(Plus de suppléant)</i>

Pour extrait certifié conforme les jours, mois et an que dessus.



Le Maire,
Caroline TERRIER